



ASSOCIATION DES OMBUDSMANS ET
MÉDIATEURS DE LA FRANCOPHONIE

Déclaration finale du deuxième congrès statutaire de l'AOMF

L'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie, créée en Mauritanie en 1998, a tenu son deuxième congrès statutaire à Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre, du 14 au 18 octobre 2001.

Le thème du congrès « protection des droits de l'Homme et proximité avec les citoyens : les prérogatives de l'Ombudsman et du Médiateur » a permis aux 70 participants venus de 26 pays, de réaffirmer leur attachement aux valeurs de la Démocratie et de l'Etat de droit. Ils ont mis l'accent sur leur volonté de mettre en œuvre une plus grande proximité avec les citoyens et notamment les plus défavorisés.

Comme en 1999 à Ouagadougou, l'AOMF a organisé, parallèlement au Congrès, un séminaire de formation pour les collaborateurs des Ombudsmans et Médiateurs sur le thème des « prérogatives, outils et techniques d'information à la disposition de l'Ombudsman et du Médiateur ».

L'AOMF se réjouit de six nouvelles adhésions : le Médiateur de la République du Congo, le Syndic de Greuges de Catalogne, l'Avocat parlementaire de Moldavie, la Médiatrice de la Ville de Paris, le Défenseur Public des droits de la République tchèque et le Bureau Cantonal de médiation administrative du Canton de Vaud (Suisse).

Cet élargissement témoigne, qu'au-delà des limites institutionnelles de la Francophonie, l'AOMF a la volonté de rassembler ses membres autour des valeurs communes que sont l'humanisme, la tolérance et la démocratie.

Ce Congrès a été l'occasion de renforcer la collaboration avec d'autres organisations internationales et les différents réseaux agissant dans le cadre de la Francophonie.

L'Assemblée générale a renouvelé le Conseil d'administration et a élu, à l'unanimité, un nouveau Bureau (voir liste en annexe), présidé par Bernard STASI, Médiateur de la République française.

Les membres de l'Association ont rendu hommage à Maître DEMBA DIALO, Médiateur de la République du Mali, décédé au mois de juin dernier. L'AOMF invite les autorités maliennes à procéder à la nomination d'un nouveau médiateur dans les meilleurs délais.

Concernant l'évolution de l'institution ivoirienne de médiation, l'AOMF se réjouit de la consécration du rôle du Médiateur dans la Constitution de la Deuxième République et exprime le souhait que les autorités mettent à sa disposition tous les moyens susceptibles d'assurer son indépendance et son bon fonctionnement.

L'AOMF a réaffirmé son soutien et sa solidarité envers les Ombudsmans et Médiateurs connaissant des difficultés particulières dans l'exercice de leurs fonctions, mais aussi envers ceux qui souhaitent renforcer leur indépendance. L'Assemblée générale a ainsi fait connaître ses préoccupations concernant le Protecteur du Citoyen d'Haïti, et les Médiateurs du Gabon, de Madagascar et du Tchad. Elle demande aux autorités de ces pays de prendre toutes les dispositions, notamment législatives, pour permettre aux institutions de médiation de mieux accomplir leurs missions au service du Citoyen.

La Médiatrice de Tunisie a manifesté sa volonté d'entreprendre toutes les actions utiles visant à renforcer encore son autonomie institutionnelle. Elle a formulé le vœu d'accueillir le prochain congrès de l'AOMF, en Tunisie en 2003.

L'Assemblée générale se félicite de mettre en œuvre un programme d'action pour l'AOMF qui s'inscrit parfaitement dans le cadre de la déclaration de Bamako, adopté le 3 novembre 2000 par l'Organisation internationale de la Francophonie, notamment en ce qui concerne les engagements pris pour la consolidation de l'Etat de Droit.

Les Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie expriment leurs plus vifs remerciements aux autorités andorranes pour leur accueil chaleureux. Les congressistes remercient également le Médiateur de la Principauté d'Andorre et ses collaborateurs pour la bonne organisation de cette manifestation. L'AOMF remercie enfin l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, la France, la Principauté d'Andorre et le Québec pour leur contribution à la réalisation de cet évènement.

Andorre-la-Vieille, le 18 octobre 2001